

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1157

présenté par

Mme Blin, M. Ray, M. Juvin, M. Hetzel, M. Breton, Mme Corneloup, Mme Serre et M. Gosselin

AVANT L'ARTICLE 4 QUATER

Rédiger ainsi l'intitulé du titre II :

« L'euthanasie et le suicide assisté »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à nommer précisément les choses.